



**Municipalité de Hampden**

863, route 257 Nord

C.P. 1055 La Patrie

Tél. : 819-560-8444

Fax. : 819-560-8445

[muni.hampden@hsf.qc.ca](mailto:muni.hampden@hsf.qc.ca)

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité du canton de Hampden tenue à l'Hôtel de Ville, mardi le 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 19 h.**

**Sont présents :**

**Siège # 1. Monsieur Pascal Prévost**

**Siège # 3. Madame Monique Scholz**

**Siège # 4. Madame Sylvie Caron**

**Siège # 5. Madame Chantal Langlois**

**Siège # 6. Monsieur Martin Turcotte**

**Sont absents :**

**Siège # 2. Madame Lisa Irving**

**Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Bertrand Prévost.**

**Est aussi présente la Directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim Madame Manon Roy, qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.**

**#1**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Bertrand Prévost ouvre la séance à 19 h et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

**#2 2019-135 Adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 septembre 2019
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport de la directrice générale
6. Rapport du service de voirie, service incendie et urbanisme
7. Question du public
8. Approbation des salaires 7 828,23 \$ et des comptes 77 526,01 \$
9. Correspondance
  
10. Résolutions
  - 10.1 Résolution pour le programme d'aide à la voirie locale
  - 10.2 Résolution pour la formation en ligne pour budget 2020
  - 10.3 Résolution pour appuyer la ville de Cookshire concernant la tarification de Valoris
  - 10.4 Résolution pour le contrat 2020 avec l'avocat de la firme Cain Lamarre
  - 10.5 Activité Oktoberfest 25 octobre 2019
  - 10.6 Adoption du règlement 93-2019 modifiant le règlement 110-41A sur la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux

- 10.7 Don pour funérailles
- 10.8 Module T4/R1 Infotech
- 10.9 Salaire du préventionniste pour visites de prévention des risques élevés et très élevés et la rédaction des rapports.

11. Dépôt de projet et avis de motion

- 11.1 Avis de motion et dépôt de projet modifiant le règlement 110-43 décrétant la réglementation sur la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de la séance.

Il est proposé par la conseillère Madame Monique Scholz et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit et est adopté.

**Adoptée**

**#3 2019-136 Adoption du procès-verbal du 3 septembre 2019**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019, et qu'ils en ont pris connaissance ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Madame Sylvie Caron d'adopter le procès-verbal du 3 septembre 2019 et résolu à l'unanimité des membres présents, qu'ils renoncent à la lecture du dit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

**#4 Rapport des comités et du maire**

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans leurs comités respectifs.

**#5 Rapport de la Directrice générale, Secrétaire-trésorière par intérim**

Madame Manon Roy dépose son rapport mensuel, au 30 septembre 2019.

**#6 Rapport du service de voirie, incendie et urbanisme**

Madame Manon Roy dépose le rapport mensuel du mois de septembre 2019 pour le Service de voirie transmis par l'employé Monsieur St-Laurent, le rapport mensuel du Service incendie par le chef pompier, Monsieur Beauchesne, ainsi que le rapport mensuel pour le Service d'urbanisme par Monsieur Fernando Rosas.

**#7 Questions du public**

Questions et/ou commentaires :

Aucune

## #8 2019-137 Approbation des salaires et des comptes

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil municipal du Canton de Hampden autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés au conseil au montant de 77 526,01 \$. Les déboursés # 201900241 à # 201900266.

**QUE** le conseil prend connaissance du montant pour les salaires au montant de 7 828,23 \$. Les chèques #201900251 à # 201900275.

**Adoptée**

## #9 Correspondance

- Ministère de l'Environnement
- Rencontre 20 novembre à la MRC pour le Schéma de couverture de risques.
- Documents pour Schéma de couverture de risque
- Invitation webinaire 7 novembre 2019 sur présentation des femmes en politique
- Travaux MTQ reportés
- Invitation à une conférence du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
- Contée du Massif budget 2020
- Dépôt du projet du plan d'urgence Hampden-Scotstown et nomination des responsables
- Système d'alerte de masse
- Rencontre DG et inspecteur pour présentation du Plan régional des milieux humides et Hydrique
- Transfert pour peigne
- Souper de Noël
- Rencontre et autre DG
- Vacances Iain
- Alerte de masse

## #10 Résolutions

### #10.1 2019-138 Subvention MTQ pour le programme d'aide à la voirie locale-volet Entretien des routes locales du réseau routier 2019

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 117 163 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

**ATTENDU QU'UN** vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

**POUR CES MOTIFS**, sur une proposition de la Conseillère Madame Monique Scholz et résolu à l'unanimité que la municipalité du Canton de Hampden informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

#10.2 2019-139 **Formation en ligne Budget 2020**

ATTENDU QU'IL y a une formation en ligne sur les nouveautés du budget 2020 ;

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise Madame Manon Roy à participer à cette formation, au coût de 155 \$

Adoptée

#10.3 2019-140 **Appui à la ville de Cookshire-Eaton concernant la tarification de Valoris**

Non acceptée

#10.4 2019-141 **Résolution confirmant le recours aux services professionnels de Cain Lamarre**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020

Adoptée

#10.5 2019-142 **Activité de financement Oktoberfest**

ATTENDU QU'IL y a l'activité Oktoberfest pour la fondation Louis-St-Laurent à East Angus le 25 octobre 2019 ;

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise l'achat de billets au montant de 300.00\$ *plus taxes*.

Adoptée

#10.6 2019-143 **Adoption du règlement 93-2019 modifiant le règlement 110-41A sur la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux**

ATTENDU QUE l'article 580 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités édicte que le ministère des Affaires municipales et des Régions établit, par règlement, un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses qu'ont le droit de recevoir pour leurs fonctions le personnel électoral et autres;

ATTENDU QUE le ministère a adopté le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal jugent le tarif des rémunérations payables lors d'élections désuet ;

**ATTENDU QUE** l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités édicte que le conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal jugent opportun de modifier le règlement concernant le tarif des rémunérations payables lors d'élection afin d'établir un tarif supérieur à celui fixé par le ministère des Affaires municipales et des Régions;

**ATTENDU QU'IL** est permis par le conseil municipal de décréter par règlement les rémunérations payables lors d'une élection et d'un référendum municipal;

**ATTENDU QUE** ces montants sont minimales, considérant le temps, les responsabilités et le travail à faire lors d'une élection ou d'un référendum;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion pour la présentation du règlement a été donné lors d'une séance ordinaire du conseil du 03 septembre 2019;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Madame Monique Scholz

Et résolu unanimement que les rémunérations payables lors d'une élection et d'un référendum seront les suivantes :

#### **PRÉSIDENT D'ÉLECTION :**

1. Lorsqu'il y a un scrutin, le président d'élection recevra une rémunération au taux établi selon la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
2. Lorsqu'il y a un vote par anticipation, le président d'élections recevra une rémunération au taux établi selon la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
3. Pour l'ensemble de ses autres fonctions, le président d'élections recevra une rémunération au taux établi selon la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
4. Lorsqu'une liste électorale est dressée, mais non révisée lors de l'élection, le président d'élections recevra une rémunération au taux établi selon la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

#### **SECRÉTAIRE D'ÉLECTION**

Le ou la secrétaire d'élection recevra une rémunération égale au  $\frac{3}{4}$  de celle du président d'élection.

#### **SCRUTATEUR**

Pour les fonctions qu'il exerce, tout scrutateur recevra une rémunération au taux établi selon la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

#### **SECRÉTAIRE DU BUREAU DE VOTE**

Pour les fonctions qu'il exerce, le ou la secrétaire du bureau de vote recevra une rémunération au taux établi selon la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

#### **PRÉPOSÉ(E) À L'INFORMATION ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE**

Pour les fonctions qu'il exerce, le ou la préposé(e) à l'information et au maintien de l'ordre recevra une rémunération au taux établi selon la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**MEMBRES D'UNE COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE :**

Tout membre d'une commission de révision de la liste électorale recevra une rémunération selon le taux du salaire minimum, selon l'article 3 du Règlement selon les normes du travail, majoré d'un facteur de 1.25, pour chaque heure où ils exercent leurs fonctions.

**PRÉPOSÉ(E) À LA TABLE DE VÉRIFICATION :**

Tout préposé (e) à la table de vérification recevra une rémunération au taux établi selon la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**Adoptée**

**#10.7 2019-144 Don pour funérailles au cimetière Riverview**

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise que la municipalité fasse un don de 100 \$ en guise de sympathies pour le décès de Madame Madeline Henderson, qui a été la première femme élue dans le Canton de Hampden.

**Adoptée**

**#10.8 2019-145 Achat du module T4/R1**

**ATTENDU QU'IL** y a un module supplémentaire pour les T4 et R1 dans le logiciel de gestion de Sygem ;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pascal Prévost et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise Madame Manon Roy à faire l'achat de ce module au montant de 400\$ avant taxes.

**Adoptée**

**#10.9 2019-146 Salaire du préventionniste pour visites de préventions des risques élevés et très élevés, et pour la rédaction du rapport annuel**

**ATTENDU QUE** nous avons passé une résolution en date du 5 mai 2019 pour l'embauche du préventionniste Monsieur Claude Lemire ;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pascal Prévost et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise Madame Manon Roy à verser le salaire à Monsieur Lemire au montant brut de 2 163.04\$.

**Adoptée**

**#11 Avis de motion sur l'adoption du règlement 94-2019 modifiant le règlement 110-43 décrétant la réglementation sur la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certains voies publiques**

Le conseiller Monsieur Pascal Prévost donne avis de motion concernant l'adoption du règlement 94-2019 modifiant le règlement 110-43, qui sera présenté lors d'une prochaine séance en vue de son adoption.

#12 **Varia**

#13 **Période de questions**

Aucune

#14 2019-147 **Levée de séance**

À 22 h 00 Madame Sylvie Caron propose la levée de la séance.

---

M. Bertrand Prévost  
Maire

---

Mme Manon Roy  
Directrice générale, Secrétaire-trésorière  
par intérim